

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON

PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du COMITÉ DIRECTEUR Visioconférence, le 8 décembre 2023

1. Approbation du procès-verbal du comité directeur du 21 octobre 2023
2. Modifications de l'annexe 1 du Règlement intérieur – Règlement disciplinaire
3. Haut-niveau/Haute-performance – Règles de sélection Beach Rowing et Sport Adapté : avenants 2024
4. Point financier
 Tarifs 2025
5. Honorariat des arbitres
6. Médailles d'honneur 2023
7. Grande Médaille d'Or 2023
8. Dossiers en cours
9. Affiliations
10. Questions diverses

Sont présents :

Christian VANDENBERGHE	Président
François BANTON	Trésorier
Vincent BUSSE	Secrétaire Général
Audrey DALL'ACQUA	Membre du bureau fédéral
Martine SCOTTON	Secrétaire Générale-Adjointe
Anne TOLLARD	Vice-Présidente
Philippe LOT	Membre du bureau fédéral
Arnaud TIXIER	Vice-Président
Hugo BEUREY	Membre du comité directeur
Brigitte BLAISE	Membre du comité directeur
Claude DUBOULOZ	Membre du comité directeur
Eleanor FORSHAW	Membre du comité directeur
Pierre GOUDET	Membre du comité directeur
Stéphane GUERINOT	Membre du comité directeur
Gaëlle IRAGNE	Membre du comité directeur
Arnaud JUILLET	Membre du comité directeur
Guyline MARCHAND	Membre du bureau fédéral
Fabrice MOREAU	Membre du comité directeur
Soizick PEROT	Membre du comité directeur (partiellement)

Total : 19 présents

Assistent :	Sébastien VIEILLEDENT	Directeur Technique National/Directeur Général
	Caroline AUTOUR	Secrétaire de Direction
	Vanessa LÉTÉ	Secrétaire de Direction
	Hélène GIGLEUX	Responsable Pôle Clubs et Territoires

Excusés :	Jérémie AZOU	Membre du comité directeur
	Sophie GAUTIER-GUYON	Membre du comité directeur
	Myriam GOUDET	Membre du bureau fédéral
	Bénédicte OUVRY	Vice-Présidente
	Pierre TRICHET	Membre du comité directeur

Absents :	Cédric BERREST	Membre du comité directeur
	Emma LUNATTI	Membre du comité directeur
	Richard MOUCHEL	Membre du bureau fédéral
	Francis PELEGRI	Membre du comité directeur
	Erika SAUZEAU	Membre du comité directeur
	Alain WACHE	Membre du comité directeur

Le Président ouvre la séance à 18h00.

V. Busser précise que les votes prévus aux points 5, 6 et 7 s'effectueront via un lien transmis via le fil de discussion garantissant ainsi l'anonymat des votants conformément aux textes réglementaires.

1. Approbation du procès-verbal du comité directeur du 21 octobre 2023

V. Busser soumet à l'approbation le procès-verbal du comité directeur du 21 octobre 2023.

LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU 21 OCTOBRE 2023 EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ (15 votants/15 présents).

2. Modifications de l'annexe 1 du Règlement intérieur – Règlement disciplinaire (Annexe 1)

H. Gigleux commente les modifications apportées à l'annexe 1 du règlement intérieur : Règlement disciplinaire (Annexe 2 de ce compte rendu), notamment sur le fait que l'instruction spécifique des cas de violences sexuelles relèvent dorénavant de la compétence fédérale.

P. Goudet souligne que dans le cas de violences sexuelles, le plaignant dépose plainte par les instances républicaines.

H. Gigleux précise qu'il peut y avoir en effet, 3 procédures simultanées : pénale, administrative et disciplinaire fédérale.

S. Vieilledent précise que cela rentre dans le cadre de l'article 40 du Code pénal : toute organisation institutionnelle ou tout cadre d'État se doit de signaler aux instances compétentes toute problématique dont il a été informé.

L'obligation d'avoir une démarche fédérale sur les violences est notifiée dans le contrat de délégation délivré par le ministère des sports à la fédération.

S. Vieilledent remercie H.Gigleux pour le travail effectué sur ce sujet spécifique. Il précise également la formalisation du process réglementaire et administratif de la gestion complète des cas de signalement de violence

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ (16 votants/16 présents) L'ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT INTERIEUR – RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE.

3. Haut-niveau/Haute-performance – Règles de sélection Beach Rowing et Sport Adapté : avenants 2024

Le comité directeur est informé des critères de sélection validés par la Fédération de Sport Adapté pour 2024 (annexe 2).

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ (16 votants/16 présents) LES CRITERES DE SELECTION SPORT ADAPTE.

S. Vieilledent informe le CD que l'ajout tardif (décembre 2023) dans le calendrier international par le Board Européen des championnats d'Europe 2024 de Beach Rowing Sprint oblige la FFA à s'interroger sur le calendrier national 2024 de Beach rowing sprint. En effet, les dates du championnat d'Europe sont maintenant positionnées sur les dates du championnat de France de Beach Rowing.

De ce fait, la validation des règles de sélection de l'équipe de France de Beach Rowing Sprint pour la saison 2024 prévue à l'ordre du jour de ce comité directeur devra être reportée à une date ultérieure.

Dans cette situation d'attente d'ajustement éventuel de nos calendriers national et international et afin d'assurer la bonne mise en place du chemin de la sélection 2024, la Direction Technique Nationale propose de formaliser les premières échéances de sélection de la saison dans un document intitulé « Échéances sportives du premier trimestre 2024 ». (Annexe 3)

Puis, il précise que la FFA devra se prononcer sur un changement éventuel de date du championnat de France de Beach Rowing Sprint pour ne pas faire doublon avec le championnat d'Europe.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ (16 votants/16 présents) LE DOCUMENT INTITULÉ "ÉCHÉANCES SPORTIVES DU PREMIER TRIMESTRE 2024" POUR L'ÉQUIPE DE FRANCE DE BEACH ROWING SPRINT.

Il est précisé que les règles de sélection des rameurs et rameuses et principes de qualification des équipages pour la constitution de l'équipe de France d'aviron de mer (beach sprint et endurance) seront soumises au comité directeur du 24 février 2024.

Concernant l'éventuelle modification de date du championnat de France de Beach Rowing Sprint, celle-ci sera étudiée par le bureau fédéral après préconisation d'un groupe de travail composé du président de la commission mer, du comité d'organisation et de la DTN

4. Point financier

F. Banton précise que la trésorerie disponible s'élève à 1 789 000 euros soit 108,4 jours de fonctionnement.

Il reste à percevoir 407 425 euros de produits.

A date, il est prévu pour cette fin d'année un atterrissage budgétaire 2023 en déficit significatif.

La construction du budget 2024 est en cours avec des difficultés structurelles pour équilibrer charges et ressources

En lien avec le contexte socio-économique de la filière sport, le trésorier rappelle que le modèle économique historique de la FFA est à réformer

• Tarifs 2025 (Annexe 4)

F. Banton rappelle que le comité directeur du 21 octobre a souhaité mener une réflexion sur une distinction tarifaire entre les licenciés ayant moins de 23 ans et les licenciés de plus de 23 ans. Une proposition en ce sens est effectuée.

P. Goudet demande si l'augmentation peut réduire les problématiques de déficit si oui dans quelle proportion.

F. Banton répond oui en partie, environ 130 000 euros. C'est donc une action importante au niveau de la réforme de notre modèle économique. Néanmoins, cette augmentation ne sera applicable que sur la saison 2024/2025. Elle ne rentrera pas en compte pour l'exercice comptable 2023

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À 15 POUR ET 2 ABSTENTION LES TARIFS 2025 (17 votants/17 présents)

Ce document sera présenté à l'assemblée générale de mars 2024 pour application à la saison 2024/2025.

E. Forshaw souhaite un point sur les éventuels partenaires.

S. Vieilledent rappelle que pour 2023 la recherche de nouveaux partenaires s'est conclue avec l'obtention de 100 000 euros de nouveaux contrats. Dans le contexte actuel du sponsoring sportif, c'est une belle opération qui montre que la stratégie marketing de la FFA commence à fonctionner. Malheureusement, en 2023, les besoins de nouveaux partenaires avaient été estimés à 300 000 euros. Ce n'est donc pas encore suffisant.

Le DTN rejoint encore une fois les propos du trésorier sur les besoins de changement de modèles économiques des fédérations. Ce sujet est d'ailleurs l'axe prioritaire de la déclinaison opérationnelle du projet fédéral. Avec un budget fortement subventionné, la fédération doit absolument relancer sa capacité à créer des fonds propres. Développer des modèles d'activités plus rémunérateurs, optimiser son modèle économique sur la formation, revaloriser les pratiques classique (licence, compétition, ...) et surtout développer de nouveaux partenariats. Les actions sont lancées depuis 2022. Il faut continuer.

5. Honorariat des arbitres

V. Busser présente à l'honorariat les candidatures ayant reçu l'aval des présidents des commissions régionales des arbitres :

Ligue Auvergne-Rhône-Alpes	Patrick MEILLAND	AC Sassenage
Ligue Nouvelle Aquitaine	André BENTOGGIO	A Sainte-Livrade
Ligue Occitanie	Gérard BONNET	AC Grisollais

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉCIDE À L'UNANIMITÉ (19 voix/19 présents) DE NOMMER À L'HONORARIAT LES CANDIDATS PROPOSÉS.

6. Médailles d'honneur 2023

C. Vandenberghe présente une liste de 15 candidatures à la médaille d'honneur, proposées par les ligues.

FLEURET John	SN Tain-Tournon	Ligue AURA
MERLE Stéphanie	ASUL Aviron	Ligue AURA
LLANTE Olivier	SR Rennaises	Ligue de Bretagne
PEROT Soizick	A Pays de Redon	Ligue de Bretagne
BOURQUEL Hervé	CNRR Reims	Ligue Grand-Est
SIMON Joël	SN Pont-à-Mousson	Ligue Grand-Est
LECOINTE Dominique	A Boulogne	Ligue Hauts de France
HILAIRE Gérard	SN Lagny	Ligue IDF
DAMESTOY Georges	SN Bayonne	Ligue Nouvelle-Aquitaine
LISSARD Patrick	SN Bayonne	Ligue Nouvelle-Aquitaine
JOUVRAY Lydie	RCC Mandelieu	Ligue PACA
BOUDOUX Nadia	SN Avignon	Ligue PACA
LHERM Jean-Pierre	CN Grenade et Castelnaud	Ligue Occitanie
SIGAL Delphine	A Agde	Ligue Occitanie
PUECH Marc	Base Nautique Mascareignes	Ligue Réunion

LE COMITE DIRECTEUR DÉCIDE DE DÉCERNER LA MÉDAILLE D'HONNEUR DE LA FFA AUX 15 CANDIDATURES PRÉSENTÉES.

7. Grande Médaille d'Or 2023

V. Busser rappelle l'article 36 du Règlement Intérieur de la FFA :

"Pour récompenser des services exceptionnels, la fédération peut décerner une grande médaille d'or qui est remise au cours de l'assemblée générale ou au cours d'une réception officielle.

Le bureau propose au comité directeur une personnalité jugée digne de recevoir la grande médaille d'or de la fédération.

La grande médaille d'or est attribuée par le comité directeur, au scrutin secret, à cette personnalité à condition qu'elle obtienne la majorité des deux tiers des voix des présents.

Si la majorité requise des deux tiers n'est pas obtenue, la médaille n'est pas attribuée."

Le bureau fédéral propose d'attribuer la Grande Médaille d'Or à B. Ouvry.

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉCIDE D'ATTRIBUER À 17 POUR, 1 CONTRE ET 1 ABSTENTION.
(19 voix/19 présents) LA GRANDE MEDAILLE D'OR DE LA FFA A BENEDICTE OUVRY.

Cette distinction lui sera remise lors de l'assemblée générale de la fédération le 16 mars 2024 à Sainte-Livrade.

8. Dossiers en cours

Forum des dirigeants :

Dans la continuité du plan d'accompagnement des dirigeant.es lancé en 2022, un forum exclusivement dédié aux dirigeants de structures se déroulera les 20 et 21 janvier 2024 à Joinville-le-Pont.

L'objectif est multiple :

- susciter l'intérêt de tous types de structures (ligues, CD, clubs grands, moyens ou petits)
- apporter des solutions/outils utiles dans votre engagement quotidien de dirigeants
- sensibiliser les structures à l'évolution de nos modèles

Commission de Surveillance des Opérations Électorales :

Un appel à candidature paraîtra dans une note d'information en décembre.

Les candidatures seront présentées au comité directeur du 24 février 2024.

Selon l'article 26 des statuts, la commission se compose de trois membres qui sont des personnalités qualifiées élues pour 4 ans, 6 mois avant l'assemblée générale électorale.

Les membres de cette commission ne peuvent pas être candidats à l'ensemble des instances dirigeantes de la fédération ou de ses organismes déconcentrés. Dans le cadre des assemblées générales électorales, ils ne peuvent être votants.

Statuts-types des ligues et comités départementaux

Les nouveaux statuts et le RI de la Fédération ont été approuvés lors de l'AG du 20 octobre.

De ce fait les statuts-types des ligues et des Comité Départementaux doivent être mis à jour.

Un groupe de travail sera mis en place composé de représentants des ligues et des CD.

Ces statuts types seront mis au vote du comité directeur du 24 février.

9. Affiliations

• Radiations

Club Nautique des salles sur Verdon (C83017)	Ligue Sud-PACA
Rowing Club de l'Argens (C83004)	Ligue Sud-PACA
Just Row It (C33044)	Ligue Nouvelle-Aquitaine
Club de Voile de Mallet (C15008)	Ligue AURA

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ (18 votants/18 présents).

10. Questions diverses

• Question juridique

G. Iragne demande si une réflexion juridique est menée au sein de la FFA sur l'inclusion de tous les publics.

Les structures sont de plus en plus confrontées à des questions juridiques et s'interrogent sur leur positionnement, par exemple, en cas de refus d'adhésion d'un nouveau membre.

Il est recommandé que les structures concernées fassent remonter leur demande auprès du secrétaire général. La fédération peut accompagner ses structures en interrogeant le CDES.

G. Iragne demande si la fédération envisage de mettre en place des process sur ces sujets.

V. Busser précise que des réflexions et initiatives sont menées avec le service Clubs et Territoires et l'accompagnement d'un juriste et du CDES.

• Prochain comité directeur

Le 24 février 2024 à Nogent-sur-Marne

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30



Vincent BUSSER

Destinataires : Membres du comité directeur, Présidents de ligues,